

Eurêka: un projet industriel pour l'Europe, une réponse à un défi stratégique

Georges SAUNIER

Le 26 février 1985, Pierre Morel, ancien conseiller technique pour les affaires européennes à l'Élysée, alors directeur des Affaires politiques au Quai d'Orsay, rédige à l'attention du président de la République un document de deux pages intitulé «esquisse du projet Eurêka». C'est certainement à cette occasion qu'apparaît, pour la première fois et de façon officielle,¹ le nom de ce qui allait devenir, quelques mois plus tard, une nouvelle structure de la coopération paneuropéenne.

Vingt ans plus tard, alors qu'Eurêka célèbre sa création et dresse le bilan de son activité,² il paraît intéressant de se remémorer les motifs qui ont prévalu à sa mise en œuvre.

Si l'on veut comprendre ce qu'a été la préparation du projet Eurêka, deux considérations, au moins, sont à prendre en compte: d'une part les réflexions du gouvernement français à l'égard du lien entre dimension européenne et réformes industrielles; d'autre part, le double contexte stratégique de la guerre froide et de la concurrence technologique. Dans cette contribution, nous nous concentrerons en priorité sur ces deux aspects, en nous appuyant sur des archives,³ sur une série d'entretiens réalisés auprès des principaux acteurs français de l'époque et sur la littérature déjà consacrée à cette question.⁴

1. Jean-Daniel Lévi, lui aussi conseiller à l'Élysée en charge des questions technologiques, confirme que le terme *Eurêka* est bien une invention de Pierre Morel (cf. entretien avec l'auteur, Archives IFM (Institut François Mitterrand). Jacques Attali, dans ses *verbatim* reconnaît lui aussi le rôle de Morel dans le choix du nom. Cf. J. ATTALI, *Verbatim. Chronique des années 1981-1986*, vol.1, Fayard, Paris, 1993. Certaines recherches seraient toutefois à mener dans les papiers du CESTA (cf. *infra*) afin de savoir si ce nom ne circulait pas préalablement à un niveau plus technique et moins politique.

2. Le secrétariat d'Eurêka publie à cette occasion un site internet où l'on trouvera une large étude sur les projets et moyens financiers mis en œuvre depuis une vingtaine d'années. Cf. <<http://www.Eureka-20years.net/>>.

3. Pour l'essentiel, la série 5AG4 (Présidence de la République) des archives nationales, quelques fonds privés, ainsi que les archives de l'Institut François Mitterrand.

4. On se reportera en particulier à l'étude de Jean-Paul Karsenty, témoin direct de ces événements, et qui a soutenu une thèse de science économique sur ce sujet en 1987. Cf. J.-P. KARSENTY, *Analyse socio-économique de la coopération scientifique et technologique européenne - genèse et ambitions d'Eurêka*, 1987. On se reportera aussi à Ph. BRAILLARD, A. DEMANT, *Eurêka et l'Europe technologique*, Coll. Axes, Bruxelles, 1991; W. SANDHOLTZ, *High-Tech Europe: the politics of international cooperation*, University of California Press, Berkeley, 1992; J. PETERSON, *High technology and the competition state: an analysis of the Eurêka initiative*, Routledge, London, 1993; C.P. KRÜCK, Chr. THORN, H. WILLKE, *Benevolent conspiracies: the role of enabling technologies in the welfare of nations: the cases of SDI, SEMATECH, and Eurêka*, Walter de Gruyter, New York, 1995.

Les socialistes français et l'Europe industrielle

Au début des années soixante-dix, le Parti socialiste entame une vaste réflexion idéologique et programmatique. La victoire de François Mitterrand au Congrès d'Épinay est en effet venue entériner la stratégie dite d'union de la gauche. Celle-ci implique notamment de faire alliance avec les Communistes. Or, cette alliance se concrétise en juin 1972 par la publication d'un programme de gouvernement, apurement négocié: le «Programme commun».⁵

Ce document ainsi qu'un ensemble de publications programmatiques et de débats qui suivront,⁶ permettent de brosser à grands traits les positions socialistes à l'égard de la construction européenne. Schématiquement, on peut dire qu'elles s'organisent autour d'une question et des réponses à lui apporter: dans quelle mesure un gouvernement de gauche pourra-t-il concilier son volontarisme économique avec les règles et les contraintes du marché commun? Comment empêcher qu'une politique de *relance* de type keynésien, menée dans une économie ouverte, n'entraîne des effets économiques négatifs? Loin d'être ignorée, la dimension européenne est donc au cœur des préoccupations de l'époque.⁷ Quant aux réponses, elles forment le scénario de ce que serait la politique européenne d'un gouvernement de gauche:

- la France resterait dans le marché commun;
- la politique menée par un gouvernement de gauche serait à bien des égards incompatible avec une économie ouverte;
- l'Europe telle qu'elle existait devait donc être réformée.

Ce que Mitterrand traduisait dans le courant des années soixante-dix par quelques formules restées célèbres: «L'Europe sera socialiste ou ne sera pas»;⁸ «nous voulons l'Europe pour faire une autre Europe».⁹

5. *Programme commun de gouvernement, Parti socialiste, Parti communiste, Mouvement des radicaux de gauche*, Paris, 1973.

6. On se reportera par exemple à: *Changer la vie - Programme de gouvernement du Parti socialiste et programme commun de la gauche*, Flammarion, 1972; *Congrès extraordinaire sur les problèmes européens*, in: *Le poing et la rose*, 22, spécial(novembre 1973); *Manifeste socialiste pour l'élection européenne*, in: *Ibid.* 77, supplément(octobre 1978); *Projet socialiste pour la France des années 80*, in: Club socialiste du livre, 1980; Archives IFM, Collections des compte rendus des Congrès du Parti socialiste et Comité directeur, 1971-1981.

7. François Mitterrand écrivait ainsi, en 1973: «Aujourd'hui l'objectif de la gauche est de se donner les moyens de préparer l'avènement de la société socialiste dans le cadre du Marché commun, au cœur d'une compétition économique intense». F. MITTERRAND, *La rose au poing*, Flammarion, Paris, 1973, p.168.

8. F. MITTERRAND, *L'Europe sera socialiste ou ne sera pas*, in: *Nouvelle revue socialiste*, 36(décembre 1978).

9. Archives IFM, Première intervention de François Mitterrand au Congrès de Metz, 6 avril 1979. On se tromperait toutefois en donnant à ces propos du premier secrétaire une tonalité excessive. En effet, il ajoute immédiatement qu'une telle position relève en réalité de la recherche d'une voie moyenne: réorienter, *dans la mesure du possible*, les futurs développements de l'Europe; ne pas en revenir à une conception purement nationale du socialisme français.

Mais quelle *autre Europe*? Dans les projets socialistes d'époque, la transformation nécessaire du cadre communautaire passait par la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne volontariste, comportant pour cela un fort degré d'interventions concertées des puissances publiques des États membres. Dénonçant la «carence [du marché commun] dans le domaine de la politique sociale et dans celui de la politique industrielle, scientifique et technologique»,¹⁰ les Socialistes prévoient que la Communauté prendrait part à la restructuration des industries en déclin, mettrait en œuvre une forme de planification et engagerait de grands projets de coopération industriels. Surtout, on créerait une *Agence européenne* dont l'objectif serait de coordonner les recherches scientifique et technique nationales.¹¹ L'ensemble de ces propositions – qui font bien entendu écho à celles que les Socialistes proposent au niveau national – serait adressé aux autres partenaires *via* un mémorandum.

Résultats de débats politiques, contenus de programmes électoraux, ces projets pour une Europe industrielle restaient toutefois sans lendemain puisque la gauche française était tenue à l'écart du pouvoir depuis les débuts de la V^e République. Le résultat de l'élection présidentielle du 10 mai 1981 changeait évidemment cette situation. Mitterrand entrait à l'Élysée. Un gouvernement dirigé par Pierre Mauroy était nommé. Fin juin, à la suite des élections législatives, non seulement l'Assemblée nationale passait à gauche, mais le Parti socialiste obtenait, à lui seul, la majorité des sièges. Il est le seul parti dont le nombre de sièges progresse.¹²

L'échec du premier mémorandum français

Conformément à leurs programmes, les Socialistes français mettent immédiatement en œuvre les deux volets de leurs orientations au niveau européen. Le premier volet, l'engagement communautaire de la France est confirmé: la nomination d'hommes attachés à la construction européenne aux principaux postes ministériels en témoigne.¹³ Le gouvernement fait d'ailleurs plusieurs déclarations

10. Congrès national extraordinaire sur les problèmes européens, Bagnolet 15, 16 décembre 1973, in: *Le poing et la rose*, 22, spécial(novembre 1973), p.10.

11. Le texte précise: «La création d'une Agence européenne pour la recherche scientifique et technique à compétences étendues et coordonnant les programmes nationaux, notamment dans tous les domaines touchant à la qualité de la vie (santé, transports, urbanisme, etc.)». Cf. *Manifeste socialiste pour l'élection européenne*, in: *Le poing et la rose*, 77, supplément(1978), p.4.

12. À l'issue de la consultation des 14 et 21 juin 1981, sur 491 sièges, l'Assemblée nationale compte 285 sièges pour le Parti socialiste et apparentés (+172 par rapport au résultat de 1978), 44 pour le Parti communiste (-42), 62 pour l'Union pour la démocratie française et apparentés (-61), 88 pour le Rassemblement pour la République et apparentés (-66) et 12 non-inscrits (-3).

13. C'est le cas pour Pierre Mauroy, pour Jacques Delors – ministre de l'Économie, ancien député européen –, Claude Cheysson – ministre des Relations extérieures, ancien commissaire européen – et André Charnier – premier ministre délégué français aux Affaires européennes, membre du Mouvement européen.

en ce sens. En ce qui concerne le second volet, la nouvelle équipe se prononce ouvertement pour de nouvelles politiques communes.¹⁴ Ces propositions sont reprises et résumées par François Mitterrand, notamment lors de son premier Conseil européen à Luxembourg, les 29 et 30 juin 1981, au travers de la formule «d'espace social européen».¹⁵ Indiquant que l'Europe devait prendre «un nouvel élan»,¹⁶ le président français décrit, dans le courant de l'été 1981, ce qui doit, à ses yeux, constituer les axes d'une relance de la construction européenne:

«J'ai fait quatre propositions. J'entends par espace social européen, une unification progressive des mesures sociales allant dans le sens de la législation nationale la plus favorisée et d'une harmonisation dans la lutte contre le chômage. Mais j'ai proposé aussi un plan d'investissement industriel sur la base d'emprunts conjoints lancés sur le marché international et j'ai suggéré que ces sommes soient affectées en priorité à la recherche et aux industries de pointe, informatique, télécommunications, économies d'énergie, etc. Enfin, j'ai demandé que commencent les négociations sur la réduction du temps de travail».¹⁷

Ainsi, le projet «d'Europe sociale» – pour ne pas dire socialiste – du nouveau gouvernement français dépasse le seul cadre de l'emploi et des affaires sociales communautaires et intègre en réalité un ensemble de propositions dont plusieurs concernent la recherche et le développement. Ces dernières sont détaillées dans le «mémorandum sur la relance européenne»¹⁸ que les Français présentent à leurs partenaires le 13 octobre 1981. Dans une première partie, ce document fait le constat que l'Europe est confrontée au défi «de la troisième révolution industrielle»¹⁹ et de sa principale manifestation: la crise économique; défi que la

14. C'est le cas lors du Conseil des ministres «Jumbo» (affaires sociales et affaires économiques et financières) qui se tient à Bruxelles le 11 juin 1981. C'est le cas lors du Conseil d'affaires générales des 22 et 23 juin 1981. Cf. AN [Archives nationales], 5AG4-2231, Nanteuil de la Barre, Conseil conjoint du 11 juin 1981, conclusion de la présidence, Ministère des Relations extérieures, Télégramme à l'arrivée, 13 juin 1981; Texte non officiel de l'intervention de M. Auroux au conseil Eco Fin Social du 11 juin 1981, 11 juin 1981; Résumé écrit de l'intervention de M. Delors au cours du conseil conjoint eco/fin – social du 11 juin 1981, 11 juin 1981; 5AG4-4262, Compte-rendu de la session du Conseil des ministres (affaires générales) tenue à Luxembourg le 23 juin 1981, SGCI, Secrétariat Général, 23 juin 1981.
15. La formule n'est employée «officiellement» et en tant que telle par le président de la République qu'en juillet, dans le message qu'il adresse au Parlement nouvellement élu. Cf. Archives IFM, Message de Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, au Parlement, Mercredi 8 juillet 1981. Toutefois, on en trouve la trace dans les archives de la présidence au moment de la préparation du Conseil européen de Luxembourg (AN, 5AG4-2231). On peut toutefois penser que Mitterrand a employé ce terme en séance plénière puisque dans son compte rendu, la Commission européenne le reprend à son compte pour présenter les positions françaises. Cf. *Bulletin des Communautés européennes* [Bull.CE.] 6-1981, 1.1.18, p.11.
16. Archives IFM, Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République française, à l'issue du Conseil européen de Luxembourg, mardi 30 juin 1981.
17. Archives IFM, Interview accordée par M. François Mitterrand, Président de la République française, au journal Stern, jeudi 9 juillet 1981.
18. Mémorandum français sur la relance européenne, in: Bull.CE., 11-1981, 3.5.1., pp.100 sqq. André Chandernagor fait alors une tournée des capitales européennes pour présenter les grands axes de ce document.
19. Ibid., p.100.

Communauté doit relever en organisant notamment (point E du mémorandum) la coordination des politiques de recherche et de développement, l'action en faveur des énergies nouvelles, le développement des échanges scientifiques, ainsi que (point F du mémorandum) le rapprochement entre entreprises des États membres. En cas d'échec dans cette voie, conclut le mémorandum, ce serait, à terme, l'avenir même des pays européens qui serait compromis.

Malheureusement, ces propositions françaises restèrent dans un premier temps lettre morte. Pourquoi? On peut au moins avancer trois explications.²⁰ En premier lieu, malgré les efforts pour les présenter de la façon la plus neutre possible, elles paraissaient encore trop marquées par un certain «colbertisme européen», sorte d'étatisme hyper-volontariste à l'échelle communautaire. Bref, elles sont trop socialistes.²¹ Ni Margaret Thatcher ni Helmut Schmidt ne pouvaient, pour des raisons différentes, accepter de telles orientations. En second lieu, il faut souligner que ces orientations venaient à l'appui d'un projet de relance économique de type keynésien qui était lui-même aux antipodes des politiques économiques suivies par les autres gouvernements. Ce décalage global entre la France et ses principaux partenaires rendait difficile l'existence d'un accord sur un point précis. Enfin, au moment où Paris présente ses propositions, la Communauté européenne traverse elle-même une importante crise, dite agro-budgétaire, qui empêche toute discussion d'aboutir.²² La Communauté est en quelque sorte «paralysée».²³ En dehors d'un compromis d'ensemble alors inexistant, les projets français avaient donc peu de chance d'aboutir.

Tentations nationales, tentations européennes: vers le mémorandum français de septembre 1983

Cet échec à obtenir une réforme d'ensemble des politiques communautaires compliquait évidemment l'action économique du gouvernement français. Rapidement, il fallut corriger certains choix. C'est ainsi que, dès l'automne 1981 et

20. Sur ce point, on pourra se reporter à l'une de nos études plus détaillées: G. SAUNIER, *Le gouvernement français et les enjeux économiques européens à l'heure de la rigueur – 1981–1984*, in: Comité d'histoire économique et financière, à paraître, 2006.
21. C'est ainsi que, le mémorandum s'interrogeant sur les secteurs de la recherche à développer, on trouve en premier lieu «les problèmes de l'emploi, des conditions de travail», mais rien sur les nouvelles technologies.
22. Pour une bonne synthèse sur la crise agro-budgétaire et les principaux développements communautaires des années 1981-1985, on se reportera aux commentaires du diplomate belge Jean De Ruyt, qui est alors conseiller à la Représentation permanente de la Belgique auprès des Communautés Européennes. Cf. J. DE RUYT, *L'Acte unique européen*, Les Editions Universitaires, Bruxelles, 1987.
23. C'est le terme qu'emploie Bino Olivi, à l'époque porte-parole de la Commission européenne, pour décrire la situation de la Communauté entre 1980 et 1984. Comme celui de Jean De Ruyt (cf. supra) cet ouvrage est très précieux. Cf. B. OLIVI, *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, Gallimard, Paris, 1998.

plus encore dans le courant du premier semestre 1982, la rigueur se met en place. L'austérité est ensuite confirmée en mars 1983.²⁴

L'une des principales difficultés qui pèse sur l'économie française est la dégradation du commerce extérieur. D'où les tentatives de «reconquête du marché intérieur» menées par Paris. Les différents «plans» de restructurations économiques qui sont alors entrepris pour tenter de créer des «champions nationaux» ou simplement sauvegarder quelques secteurs – plans textile, informatique, câble, sidérurgique, machines outils, etc. – ne remplissent que difficilement leur mission. Surtout, ils ne donnent des résultats qu'à plus longs termes. Aussi le gouvernement recourt-il parallèlement à des mesures plus ou moins protectionnistes²⁵ qui entrent bien entendu en contradiction avec les règles du marché commun.²⁶ Néanmoins, cette politique atteint rapidement ses limites et s'avère inefficace: le solde du commerce extérieur, dont la dégradation a débuté en 1979, continue de chuter en 1981 et 1982. Au cours de ces deux dernières années, on passe ainsi de 17 à 23 milliards d'Écus de déficit commercial.²⁷ Ce résultat est notamment dû à la forte hausse des importations. Une hausse que les mesures protectionnistes prises sur le marché français n'ont pu enrayer.

Devant cette situation, une autre logique va peu à peu s'imposer: celle de la coopération européenne.

On l'a vu, dans leur programme comme dans leur premier *mémorandum* d'octobre 1981, les Socialistes français font de l'industrie l'un des volets de la relance de l'intégration européenne. Loin de baisser les bras devant l'hostilité de leurs partenaires, l'idée va en réalité progresser jusqu'à devenir un axe majeur de leur position. Il est évidemment difficile de proposer une chronologie précise quant à cette évolution. En réalité, ce que l'on pourrait appeler les tentations protectionnistes (mesures de reconquête du marché national, aides aux «champions» hexagonaux, nationalisations, etc.) chevauche la tentation européenne. Les archives de l'Élysée attestent néanmoins qu'une réflexion sur le triple besoin d'une coopération industrielle, technologique et scientifique à

24. Sur la politique économique menée en 1981 et 1984 et la question de la contrainte européenne, on se reporterà pour plus de détails à G. SAUNIER, op.cit. Quant à la politique économique française menée de 1981 à 1984, on lira J.-Ch. ASSELAIN, *L'expérience socialiste face à la contrainte extérieure (1981-1983)* et R. SALAIS, *De la relance à la rigueur*, in: S. BERNSTEIN, P. MILZA, J.-L. BIANCO, *Les années Mitterrand, les années du changement, 1981-1984*, Actes du colloque "Changer la vie, les années Mitterrand 1981-1984" organisé les 14, 15 et 16 janvier 1999 par le Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle et l'Institut François Mitterrand, Perrin, Paris, 2001.

25. Pour la plupart, il s'agit de mesures de type «achetez français», la multiplication des tracasseries administratives – à l'exemple de la fameuse affaire des magnétoscopes de Poitiers –, l'instauration d'un certain nombre de taxes à l'importation et de subventions à l'exportation. Pour le détail de ces 51 mesures, on se reporterà aux conclusions du Conseil des ministres du 20 octobre 1982 (Archives IFM). Cette politique est à l'époque pilotée par le cabinet du Premier ministre, sous la responsabilité de Michel Jobert, ministre d'État au Commerce extérieur.

26. Sur ces questions de politiques protectionnistes, les réactions communautaires et les positions françaises, on consultera notamment AN, 5AG4-2236 et 50PM.

27. Données Eurostat.

l'échelle de l'Europe est en cours dès l'automne 1981.²⁸ Toutefois aucune proposition concrète ne vient de Paris qui se limite dans ce domaine à adopter une posture favorable. Il faut attendre la fin de l'année 1982 pour que la situation évolue. C'est ainsi qu'à l'occasion de la préparation du Conseil européen de Copenhague, le ministère de l'Industrie adresse au président de la République une note de réflexion sur le thème de la *coopération industrielle communautaire*²⁹ où sont évoqués les avantages à attendre et les possibilités d'une coopération scientifique entre partenaires européens. Les conclusions de ce Sommet chargent d'ailleurs le Conseil des ministres «d'accélérer la procédure d'adoption des propositions actuelles et futures de la Commission dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de l'énergie».³⁰

Pourquoi un tel regain d'intérêts? Au moins deux réponses peuvent être avancées.

En premier lieu, il paraît clair qu'à la fin de l'année 1982, les solutions nationales ont montré leurs limites. Le gouvernement français ne peut que prendre acte. Le président de la République lui-même, au tout début de l'année 1983,³¹ donne le ton. Interrogé sur les mesures protectionnistes prises par la France contre les importations japonaises – l'affaire des magnétoscopes de Poitiers³² –, il déclare:

«Nous n'avons pas de raisons d'avoir de mauvaises relations avec le Japon. Et ce problème est plus européen que français. La meilleure façon de s'opposer aux importations japonaises, c'est de fabriquer de bons produits en Europe».³³

Mais comment fabriquer de bons produits européens? Devant le Bundestag, dans l'un de ses discours qu'il a longuement travaillé, Mitterrand s'explique:

«Je constate que dans de nombreux secteurs d'avenir, les européens ont pris un grand retard parce qu'ils ont dispersé leurs efforts de recherches, parce qu'ils ont multiplié leurs investissements qui font double emploi. L'exemple même du Japon montre qu'il n'y a pas de retard irréversible, à condition d'accomplir tout l'effort nécessaire, effort d'autant plus important que le retard est plus grand. Il n'y a pas, là non plus, Mesdames et Messieurs, de fatalité et surtout pas de fatalité dans la décadence de

28. Cf. par exemple AN, 5AG4-50PM, L'avenir de l'électronique grand public français, 14 septembre 1981; Eléments d'une politique européenne dans le secteur des télécommunications, Ministère de l'Industrie, Dir. des Affaires industrielles et internationales, 7 septembre 1981; Politique européenne en informatique, 14 septembre 1981; [Machines outils...], 1er septembre 1981; L'industrie automobile et la politique communautaire, 16 septembre 1981.

29. AN, 5AG4-50PM, Lorino (Philippe), La coopération industrielle en Europe (éléments d'intervention pour le Conseil européen de Copenhague les 4-5 décembre 1982), Ministère de la Recherche et de l'Industrie, Cabinet du ministre, 29 novembre 1982.

30. Cf. Bull.CE., 12-1982, 1.2.3., p.10.

31. Soulignons que ces déclarations se font quelques mois avant les événements de mars 1983.

32. En octobre 1982, devant la hausse vertigineuse des ventes de magnétoscopes japonais en France – hausse qui est elle-même la conséquence de l'annonce de l'instauration d'une taxe sur ce type de matériel –, Michel Jobert, ministre d'État chargé du Commerce extérieur, instaure pour ces équipements la centralisation du contrôle douanier à Poitiers. Cette mesure freine quelque temps les importations, mais sera vite contournée par les constructeurs japonais.

33. Archives IFM, Interview de Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, au journal Business week, janvier 1983.

l'Europe. L'Europe qui devrait alors se résigner à voir émerger de nouveaux soleils économiques à l'Ouest et à l'Est du Pacifique. L'Europe, abandonnant son histoire et sa terre, baissant les bras, absente, oubliée et perdant au fil des temps la démographie et la population nécessaires pour figurer sur la scène des nations. Oui, je le répète, l'Europe peut s'engager dans une renaissance industrielle à condition qu'elle le veuille. Et nos peuples, je le crois, attendent que nous réagissions contre l'évolution présente. Et s'ils ne l'attendaient pas, notre devoir serait alors de les entraîner vers l'avenir que nous souhaitons». ³⁴

Aux parlementaires allemands qui l'écoutent, le président socialiste vante les mérites d'un volontarisme industriel qui ne soit pas seulement hexagonal mais bien européen.

À la suite de ce discours, au printemps 1983, une petite équipe de haut niveau se constitue en France pour réfléchir à ces problèmes. Ce groupe informel, dit *Relance industrielle européenne*,³⁵ comprend des membres de l'Élysée et des représentants des ministères concernés. Il prolonge des réflexions et travaux entamés lors de la rédaction du rapport *Technologie, emploi et croissance*³⁶ que Paris avait adressé à ses partenaires occidentaux lors du Sommet des pays industrialisés de Versailles, en juin 1982.³⁷ Laurent Fabius, qui a remplacé en mars 1983 Jean-Pierre Chevènement à la tête du ministère de l'Industrie et de la Recherche, dans une note manuscrite qu'il destine à François Mitterrand résume assez bien l'état d'esprit de ce petit groupe:

«Plus j'approfondis ma connaissance et ma réflexion sur notre industrie et notre technologie, plus je suis persuadé que si nous ne développons pas rapidement les coopérations européennes nous serons – et les autres pays d'Europe avec nous – vassalisés d'ici peu par le Japon et les États-Unis. Historiquement, je serai tenté par le parallèle suivant: dans les années 50, alors que le charbon et l'acier étaient des matières industrielles essentielles, Jean Monnet et quelques autres ont proposé la CECA pour rebâtir les économies, rassembler les pays et écarter la guerre. Aujourd'hui, les technologies nouvelles ont pris la place du charbon et de l'acier. N'y a-t-il pas un magnifique dessein à proposer pour l'Europe, selon des formules différentes, une sorte de seconde naissance autour de ces thèmes: industries d'avenir, recherche, technologie de pointe. Les obstacles sont considérables. [...] Pourquoi

34. Archives IFM, Discours prononcé par M. François Mitterrand, Président de la République Française, devant le Bundestag à l'occasion du 20e anniversaire du Traité franco - allemand de coopération, Bonn, jeudi 20 janvier 1983.

35. On trouve de nombreux comptes rendus de ces réunions (cf. AN, 5AG4-50PM). Ils permettent de définir le «pérимètre» des ministères et institutions concernés. L'Élysée et Matignon participent à ces réunions, ainsi que des représentants de la Mission scientifique et technique du ministère de la Recherche et de la Technologie, le Centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay, deux Directions du ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur et le Centre d'études des systèmes et des technologies avancées.

36. Ce rapport est disponible, en ligne, sur le site du G8 Research Group de l'université de Toronto, <http://www.library.utoronto.ca/g7/summit/1982versailles/report_french/index.html>. Jean Claude Karsenty, dans sa thèse (op.cit.) décrit avec détails l'interaction entre ces travaux menés dans le cadre du G7 et le projet Eurêka.

37. Pour le génèse du rapport, on lira le verbatim de Jacques Attali (op.cit.).

pas une grande initiative en ce sens à la rentrée, avant la présidence française de la CEE».³⁸

C'est toutefois à la fin de l'été 1983 seulement, que la France, à la suite des travaux de ce groupe *Relance industrielle européenne*, adresse à ses partenaires un mémorandum intitulé «Une nouvelle étape pour l'Europe: un espace de l'industrie et de la recherche».³⁹ Son contenu résume parfaitement les problématiques qui conduiront à la genèse d'Eurêka. Après avoir dressé un constat alarmiste de la situation de l'industrie des hautes technologies en Europe et du risque de dépendance qui en résulte, le document français propose plusieurs actions pour remédier à cet état de fait, notamment dans le domaine de la recherche appliquée: le soutien aux propositions de la Commission; des mesures facilitant le rapprochement entre entreprises, laboratoires, et chercheurs européens.

En ce qui concerne le premier point, la France fait savoir qu'elle apportera son soutien aux efforts menés à l'époque par Étienne Davignon, le vice-président de la Commission, commissaire en charge des questions industrielles et technologiques. En effet, les efforts de Bruxelles intéressent particulièrement les Français notamment la mise en œuvre du programme ESPRIT.⁴⁰ Ceci a toute son importance dans la mesure où ESPRIT fera figure de banc-test pour Eurêka. Le second point est plus directement en rapport avec notre étude. Dans son mémorandum, Paris juge que les outils traditionnels communautaires (aides directes, emprunts-prêts, programmes) restent limités. Les Français proposent un nouvel outil: la constitution *d'agences européennes spécialisées* qui regrouperaient tout ou seulement une partie des États

-
38. AN, 5AG4-51PM, Laurent Fabius, [«Cher Président, Au cours des dernières semaines ...»], 7 août 1983.
39. AN, 5AG4-51PM, «Une nouvelle étape pour l'Europe: un espace de l'industrie et de la recherche, CEE, Conseil des ministres, 12 septembre 1983. Voir aussi *L'année politique, économique et sociale en France, 1983*, Édition du Moniteur, Paris, 1984, p.220.
40. ESPRIT est l'acronyme de *European strategic program for research and development in information technology*. «[Esprit] présentait des caractéristiques entièrement neuves quoique très simples: un fonds de 750 millions d'écus, fourni par le budget communautaire et réparti sur cinq ans de 1985 à 1989, devait mobiliser un montant équivalent à titre de contribution émanant des entreprises et des centres de recherches publics et privés, pour financer des projets d'intérêt commun dans le domaine des technologies de l'information» indique Bino Olivi (op.cit.). Sur les positions françaises à l'égard du programme ESPRIT et, plus largement, sur les propositions d'Étienne Davignon et de la Commission à cette époque (projets pilotes, programme cadre communautaire, industrie, etc.), on se reportera à: AN, 5AG4-50PM, Programme ESPRIT : état d'avancement, ministère de la Recherche et de l'Industrie, Délégation aux Affaires internationales, 07 juin 1983; Legras (Guy), Programme ESPRIT, Ministère des Relations extérieures, Dir. des Affaires économiques et financières - Serv. de la Coopération économique, 9 juin 1983; Proposition de communication au Conseil européen relative aux télécommunications, CEE, Commission, 10 juin 1983; 5AG4-51PM, Communication de la Commission au Conseil pour contribuer aux délibérations du Conseil spécial des 20-21 septembre sur le thème de l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes, CEE, Commission, 14 septembre 1983; Actions communautaires pour améliorer la compétitivité internationale des entreprises européennes, CEE, Commission, 29 septembre 1983; 5AG4-2237, Stratégie industrielle de la Communauté (Communication de la Commission au Conseil européen 21/22 mars 1983), CEE, Commission, 15 mars 1983.

membres, selon les projets. Les négociateurs français considèrent en effet qu'il n'est pas intéressant de faire de la Communauté l'institution principale pour développer la coopération scientifique en Europe. En effet, constate-t-on, le cadre communautaire est certes intéressant – et on l'a vu les initiatives de la Commission sont soutenues – mais les moyens budgétaires y restent limités.⁴¹ Le risque serait aussi de voir la Commission s'engager dans des programmes inutiles dans le seul but d'équilibrer les dépenses entre États membres. On craint la logique du *juste retour*. L'idée d'agence européenne répondait en quelque sorte à ces deux problèmes. Il s'agissait d'offrir un cadre de coopération le plus souple possible – avec une administration légère – à l'intérieur duquel les entreprises ou tout autre acteur de la recherche ou du développement industriel, pourraient trouver des partenaires et des moyens. Tous les pays n'étaient d'ailleurs pas concernés, ce qui permettait d'envisager une Europe de la recherche à la carte, axée sur des projets concrets plutôt que sur des États. La dimension communautaire n'était toutefois pas ignorée, la CEE devant aider la réussite de ces agences en développant un droit communautaire spécifique.⁴²

Les réactions des capitales européennes à ce projet d'agences sont mitigées. Certains se demandent s'il ne s'agit pas d'une nouvelle bureaucratie. En fait, le terme d'agence sera abandonné – au profit d'un secrétariat de coordination –, mais l'idée d'une petite structure est conservée.

Paradoxalement, la Grande Bretagne de Margaret Thatcher paraît immédiatement intéressée. Le projet ne crée aucune institution européenne supplémentaire, s'adresse aux entreprises, n'ignore pas les fonds privés, défend des projets plutôt que des budgets, se concentre sur les hautes technologies. Comme l'écrit alors Pierre Morel, «dans ce cas précis, [le] nationalisme [de Margaret Thatcher] l'emporte sur son libéralisme. Il faut donc travailler avec elle».⁴³ Le soutien des Britanniques, qui pourra varier, est néanmoins très important. L'équipe française compte en effet sur l'appui de Londres pour faire admettre le projet aux Allemands qui, eux, sont plus réticents.⁴⁴

En d'autres termes, l'idée d'une agence consacrée au développement de projets de recherche et développement, au niveau européen, devait trouver un point d'appui plus ferme. Paradoxalement, ce sont les Américains qui allaient le fournir et assurer, en quelque sorte, le succès politique du projet Euréka.

41. C'est ainsi que François Lagrange, chargé par Laurent Fabius d'étudier ces questions industrielles, fera le constat que les «750 millions d'Écus envisagés [pour le programme ESPRIT] sont par exemple l'équivalent des demandes de Thomson pour le développement de sa seule activité composants». Cf. AN, 5AG4-51PM, F. Lagrange, La coopération européenne en micro-électronique et en informatique, Ministère de l'industrie et de la recherche, Le conseiller technique, 01.04.1984.

42. AN, 5AG4-50PM, Développement des politiques et des actions nouvelles" (au sens du Conseil européen), Ministère des Relations extérieures, Centre d'analyse et de prévision, 11 juillet 1983.

43. AN, 5AG4-24PM, Pierre Morel, Mandat de Stuttgart: comment aborder le thème de la coopération industrielle avec les Britanniques?, 14 octobre 1983.

44. Les Allemands hésitent devant un projet qui leur paraît trop interventionniste. Ils semblent tiraillés entre les positions contradictoires à l'échelon fédéral (ministère de la Recherche et ministère de l'Économie), voire les oppositions entre les Länder.

L'initiative de défense stratégique

Le 23 mars 1983, en soirée, depuis le bureau ovale, Ronald Reagan intervient à la télévision américaine.⁴⁵ Alors que la guerre fraîche est à son comble – nous sommes en pleine bataille des Euromissiles⁴⁶ –, le président des États-Unis défend son budget de la défense. Il décrit une fois de plus la menace que les forces soviétiques font peser sur son pays et le «monde libre» et, surtout, annonce à ses concitoyens ce qui aurait pu être une évolution majeure de la stratégie de dissuasion américaine.

La paix et les questions nucléaires sont deux préoccupations anciennes chez Reagan.⁴⁷ Lors de cette allocution de mars 1983, il fait part de certaines de ses réflexions et s'interroge ouvertement sur l'avenir de la dissuasion. Celle-ci, rappelle-t-il, ne tient qu'à cause de la menace que chaque grand fait peser sur l'autre, rien ne garantissant finalement que cet équilibre de la terreur tiendra. Dans ces conditions, les États-Unis peuvent-ils, à long terme, s'en contenter? «Ne vaudrait-il pas mieux sauver des vies plutôt que de les venger»?⁴⁸ Reagan cherche à sortir de ce dilemme. Comment? En créant un système de défense qui protégerait les États-Unis et ses alliés des missiles soviétiques. Il annonce pour cela le lancement d'un formidable effort technologique sur plusieurs années, voire sur plusieurs décennies.

L'idée d'une telle défense n'est évidemment pas nouvelle. Depuis les années cinquante, aux États-Unis comme en URSS, on réfléchit à des dispositifs de cette nature. Les accords SALT I de 1972 comportaient d'ailleurs un traité⁴⁹ qui en interdisait le déploiement. Le projet de Ronald Reagan est toutefois plus ambitieux que les précédents. Cette fois-ci, il s'agit de déployer des systèmes d'armements capables de détruire les missiles en vol, mais depuis l'espace et en projetant des rayons (laser, flux d'énergie, etc.). D'où le nom, souvent abusif, qui sera rapidement donné à ce projet de guerre des étoiles.⁵⁰

45. Address to the Nation on defense and national security, 23 mars 1983, <<http://www.reagan.utexas.edu/archives/speeches/1983/32383d.htm>>.

46. Il s'agit du titre de l'ouvrage de Michel Tatu – une référence sur ce thème – reprenant les principaux développements opposant à cette époque les États-Unis, les Européens de l'Ouest et l'Union soviétique à propos de l'existence et du déploiement d'armes nucléaires de portée intermédiaire en Europe. Cf. M. TATU, *La bataille des Euromissiles*, coll. L'histoire immédiate, Le Seuil, Paris, 1983.

47. Cf. P. MÉLANDRI, *Reagan: une biographie totale*, Laffont, Paris, 1988.

48. Wouldn't it be better to save lives than to avenge them?, in: Address to the Nation on defense and national security, 23 mars 1983, <<http://www.reagan.utexas.edu/archives/speeches/1983/32383d.htm>>.

49. Traité ABM, *Anti-ballistic missile*, signé le 26 mai 1972.

50. Le projet américain, on le sait, porte en réalité le nom d'IDS pour «Initiative de défense stratégique» (en anglais SDI, pour «Strategic defense initiative»). La nature *spatiale* du projet dépend en réalité des différents scénarios présentés par l'administration Reagan. Il y en eut plusieurs.

Si les Français sont rapidement convaincus de l'impossibilité, à court et moyen termes, de rendre de tels systèmes opérationnels⁵¹ – leurs interlocuteurs américains ne donnent d'ailleurs aucune indication sérieuse de faisabilité pas plus qu'ils n'avancent de calendrier –, s'ils pensent qu'en tout état de cause aucun des systèmes envisagés ne sera fiable à 100%, ils constatent toutefois l'incroyable effort d'investissement que le projet va susciter. Effort dont les retombés seront conséquents pour l'industrie et l'économie américaines.

Initialement, l'annonce de Reagan reste lettre morte, ou à peu près. Mais, un an plus tard, le 27 mars 1984, l'administration américaine crée le SDIO⁵² et nomme à sa tête le général James Abrahamson. Le projet entre alors dans une phase plus active. Divers scénarii sont alors présentés à la presse nationale et internationale.

Le rêve reaganien d'un monde débarrassé de la dissuasion nucléaire n'est pas sans poser problème à l'administration américaine, notamment sur le plan diplomatique:

- le projet IDS est en effet contraire au traité ABM de 1972 et accentue les tensions entre Washington et Moscou;
- les Européens de l'Ouest s'en inquiètent puisqu'il fait réapparaître la menace d'un découplage entre les États-Unis et l'Europe occidentale. En effet, protégés par l'IDS, la question est de savoir si les États-Unis s'engageraient dans un conflit limité à l'Europe?

Ces raisons amènent Washington à dépêcher auprès de ses partenaires de l'Alliance atlantique de nombreux émissaires. Ces derniers cherchent à rassurer leurs hôtes de deux façons.⁵³ En premier lieu, il est rappelé que le futur système américain prévoit d'englober dans son rayon d'action le territoire européen. L'Europe de l'Ouest bénéficierait donc du projet: toute menace de découplage serait ainsi écartée. Si bien que, seconde proposition, les États-Unis attendent des Européens qu'ils collaborent à l'effort scientifique.

La Grande Bretagne et la RFA se déclarent très rapidement intéressés par une telle coopération avec les États-Unis. Ces deux pays attendent en effet d'importantes retombées en terme de transferts de technologie des quelques 30 milliards de dollars que l'administration américaine prévoit de dépenser pour rendre l'IDS opérationnelle. Les Français, eux, restent dubitatifs. Non seulement ils ne croient guère à la réussite de ce projet, on l'a vu, mais ils considèrent que les États-Unis ne joueront pas le jeu du transfert de technologies. Au contraire, comme

51. On lira à ce sujet les différentes notes d'Hubert Védrine adressées au président de la République, archives privées.

52. Strategic Defense Initiative Office. Sur la «guerre des étoiles», voir F FITZGERALD, *Way out there in the blue: Reagan, star wars and the end of the Cold war*, Simon & Schuster, New York, 2001.

53. En France, plusieurs entretiens ont ainsi lieu entre Charles Hernu (ministre de la Défense français) et Caspar Weinberger, secretary of Defense, le 4 décembre 1983. Ce dernier est reçu à l'Élysée par le président de la République le 27 mars 1985. Robert McFarlane, National security advisor, est reçu à l'Élysée les 11 janvier et 28 septembre 1985. George Bush, alors vice-président des États-Unis, est reçu le 2 juillet 1985 par François Mitterrand.

le note alors Jean Musitelli,⁵⁴ tout semble leur démontrer que depuis 1982 – avec l'affaire du gazoduc ou celle du COCOM⁵⁵ – les Américains cherchent à limiter au maximum la diffusion de leurs technologies de peur qu'elles ne profitent au bloc de l'Est. Aussi, à Paris, la proposition de Washington apparaît-elle comme une tentative de «sous-traitance»⁵⁶ tout à fait inacceptable⁵⁷ et dont le véritable objet est cette «vassalisation» technologique tant redoutée. Mais comment l'empêcher?

De l'IDS à Eurêka

L'idée d'un retard technologique européen – voire français – qu'il faudrait combler n'est évidemment pas nouvelle, on l'a vu.

À la suite du Sommet de Versailles de juin 1982 et de la publication du rapport Technologie, emploi et croissance,⁵⁸ le scientifique Yves Stouardzé, directeur du CESTA,⁵⁹ Pierre Morel et, bien entendu, Jacques Attali, le conseiller spécial auprès du président de la République (chargé entre autre de l'organisation des sommets des pays industrialisés), avaient organisé différentes réunions de haut niveau entre les pays du G7. Deux ans plus tard, en juin 1984, cette «négociation» avait porté ses fruits et une liste de dix-huit projets potentiels de coopérations industrielles⁶⁰ avait pu être dressée. Morel notait en particulier que

54. AN, 5AG4-2214, Musitelli (Jean), Préparation de la visite de Weinberger, (Quai d'Orsay, 25 mars), Présidence de la République, Chargé de mission, 26 mars 1985.
55. L'administration Reagan, en 1982-1983, a en effet entamé une bataille diplomatique et juridique afin d'empêcher tout commerce – et notamment tout commerce des Européens de l'Ouest – avec l'Union soviétique. Deux dossiers sont visés par Washington car jugés sensibles: les éventuels transferts de technologies lors de la construction par des entreprises européennes d'un gazoduc reliant l'URSS et certains pays d'Europe; l'extension de la liste des produits «sensibles» au sein du Coordinating committee for multilateral export controls (COCOM).
56. Dans son verbatim, Attali (op.cit., vol.2, p.1196) fait état d'une lettre de Reagan à Mitterrand dans laquelle le terme de sub-contract (sous-traitance) exaspère le président de la République.
57. Hubert Védrine, dans une longue note de mars 1985, fait la liste des désavantages pour la France à entrer dans la coopération technologique telle que proposée par les États-Unis: elle est formulée telle un ultimatum, les Européens ayant 60 jours pour se prononcer; elle étend, de fait, les compétences de l'OTAN; elle risque de détourner des moyens financiers pour des projets «dont nous avons réellement besoin»; elle aboutira à un «détournement des cerveaux».
58. Cf. supra.
59. Centre d'étude des systèmes et des technologies avancées.
60. Pierre Morel a dressé un rapide historique des résultats des travaux du groupe «Technologie, croissance, emploi» dans une note adressée au président de la République française, à la veille du Sommet des pays industrialisés de Londres, en juin 1984. Cf. AN, 5AG4-2305, Morel (Pierre), Groupe «Technologie, croissance, emploi»: rapport sur dix-huit projets et perspectives, Présidence de la République, Conseiller technique, 5 juin 1984. On verra aussi: AN, 5AG4-4542, Attali (Jacques), Troisième réunion du groupe technologie croissance et emploi, Présidence de la République, le Conseiller spécial, 19 octobre 1982; 5AG4-50PM, Groupe de travail «Technologie, croissance, emploi». État des projets de coopération à la veille du sommet de Williamsburg, Premier ministre, Secrétariat général du gouvernement, 27 mai 1983.

«les pays européens ont mis en place, avec le concours de la Commission, une coordination informelle de leurs activités dans les divers projets qui a permis d'affirmer une bonne cohésion communautaire face aux États-Unis et au Japon».⁶¹

Si les réalisations concrètes du programme *Technologie, emploi et croissance* restèrent limitées,⁶² les discussions qui les entourèrent permirent donc une certaine coordination européenne. Et c'est bien ce que Paris cherchait à systématiser sous la forme d'agences, comme nous l'avons vu dans notre première partie.

Il faut toutefois remarquer que les projets discutés dans ce cadre informel à sept (huit avec la Commission) ne concernaient pas ce que l'on pourrait appeler des coopérations scientifiques élémentaires, mais bien des projets *pré-industriels*, ou *pré-concurrentiel*, rapidement opératoires. Or, c'est très directement ce type de coopérations, sur des projets sur le point d'aboutir, que les Français cherchaient à voir se réaliser dans le cadre des agences. C'est l'idée qu'ils reprendront pour Eurêka.

C'est donc en fonction de ce triple contexte – volontarisme industriel européen; défi technologique de l'IDS à relever; coordination souple pour la réalisation de projets technologiques – que les Français se décident à agir. Les États-Unis ayant donné soixante jours à leurs alliés pour répondre à leur offre de coopération sur l'IDS, Paris devait impérativement prendre une initiative avant la fin du mois de mai 1985. Aussi, le calendrier allait-il s'accélérer dès le début du mois d'avril. À cette date, le projet Eurêka est déjà bien avancé dans sa définition. La note de Morel du 26 février 1985⁶³ en fixe déjà les grandes lignes, reprenant pour l'essentiel des documents et travaux antérieurs que nous avons déjà évoqué. L'ambition d'Eurêka – pour Agence de coordination de la recherche européenne (ACRE en français; Eurêka en anglais) – est de rendre possible des *joint-ventures* entre centres de recherche et le monde de l'entreprise (grosses multinationales ou simples PMI). Il s'agissait de reproduire les «modèles américains (NASA – Pentagone) et japonais (MITI)».⁶⁴ Le niveau européen s'imposait puisqu'il permettait d'atteindre des niveaux d'investissements qu'un seul pays ne pouvait espérer et des coopérations entre des spécialistes très différents – et souvent très éloignés – les uns des autres.

Trois grands domaines étaient concernés: le traitement et les transferts d'informations (informatique); l'exploitation des nouveaux milieux (exploration spatiale et océanique); les sciences et les techniques de la vie (biotechnologie). Du point de vue opérationnel, il s'agissait «de transposer, en l'adaptant et en

61. AN, Morel (Pierre), «Groupe ...», op.cit.

62. À son actif, on pourra noter: le renforcement de la concertation en matière des grands équipements scientifiques, la publication de quelques études prospectives sur l'impact des nouvelles technologies, quelques programmes pilotes (biotechnologie, robotique, mise en réseau d'informations). AN, 5AG4-2305, Morel (Pierre), «Coopération technologique internationale et Sommet des pays industrialisés (votre entretien avec le Professeur Gros, mardi à 11 heures), Présidence de la République, Conseiller technique, 9 octobre 1984.

63. AN, Morel (Pierre), «Esquisse ...», op.cit.

64. Ibid.

l'élargissant, l'expérience du programme ESPRIT⁶⁵ décidé dans le cadre de la Communauté en février 1984. Toutefois, la Communauté n'interviendrait que comme un partenaire éventuel, Eurêka échappant à son contrôle afin de pouvoir concentrer les moyens financiers au mieux sur des projets industriels et technologiques qui ne seraient pas tributaires de ses logiques. La structure administrative qui serait créée se limiterait à un simple secrétariat qui assurerait la mise en réseau des partenaires et des moyens.

On le voit, fin février, l'essentiel du projet Eurêka est déterminé. Le 20 mars 1985, quelques jours avant que Washington n'officialise sa demande de coopération sur l'IDS, Attali⁶⁶ alerte le président de la République. La visite en Europe du ministre américain de la Défense, Caspar Weinberger, sera certainement l'occasion pour lui d'annoncer cette offre de coopération. Dans la perspective du prochain sommet de l'OTAN et de la réunion des pays industrialisés à Bonn, il sera très difficile aux partenaires de la France de résister à la pression américaine qui ne manquera pas de s'exercer. Il est donc plus que temps pour le président français de prendre l'initiative. Il sait que plusieurs de ses équipes sont au travail et que le projet est prêt. Il est maintenant temps de «faire pièce au SDI et contrer l'euroessimisme». ⁶⁷ L'idée d'Attali, acceptée par Mitterrand, est de saisir l'occasion d'une rencontre franco-allemande, qui doit avoir lieu le 25 mars 1985 lors d'un dîner à l'Élysée, pour sonder le chancelier allemand.⁶⁸ Helmut Kohl paraît satisfait de la proposition et propose d'en discuter lors du Conseil européen de Bruxelles, les 29 et 30 mars 1985. Mais le lendemain de cette rencontre, dans le cadre de l'OTAN, les Européens – et, donc, les Allemands –, réunis autour de l'Américain Weinberger, ratifient le projet IDS. De Bonn, Hans Dietrich Genscher, le ministre des Affaires étrangères, avertit Roland Dumas, son homologue français, d'un possible *ralliement* du chancelier aux thèses américaines.⁶⁹ Début avril, Mitterrand donne donc son accord à Dumas pour que le projet soit rendu public.⁷⁰

Des négociations très discrètes débutent alors avec la chancellerie et l'*Auswärtiges Amt* afin d'obtenir le soutien allemand. Parallèlement, les experts français peaufinent «dans la fièvre»⁷¹ le dossier. Enfin, le 15 avril 1985, Dumas envoie une lettre d'intention à plusieurs pays européens présentant le projet. Deux jours plus tard, le 17 avril 1985, un communiqué est publié à l'issue du Conseil des ministres annonçant cette fois-ci publiquement l'intention de la France de proposer à ses autres partenaires «la mise en place sans délai d'une Europe de la technologie». Le communiqué précise que des discussions sont déjà en cours avec

65. Ibid.

66. AN, 5AG4-4842, Attali (Jacques), Note pour un exposé au Chancelier sur Eurêka, Présidence de la République, le Conseiller spécial, 20 mars 1985.

67. Ibid.

68. Le *verbatim* de cette rencontre a été publié par Attali (op.cit., p.1198).

69. Archives privées.

70. Entretien de Roland Dumas avec l'auteur et archives privées.

71. Archives IFM, «Entretien de Jean-Daniel Lévi, Conseiller de la Présidence de la République pour les questions industrielles».

les Allemands. Cependant, si Genscher paraît convaincu du bien fondé du projet, le chancelier hésite. Il ne souhaite pas, en tout état de cause, prendre part à un projet qui risque de s'opposer trop ouvertement à Washington. Le 18 avril, il rappelle d'ailleurs son soutien au projet IDS. Au-delà de ses appréhension, on peut se demander si la Chancellerie n'a pas cherché à rapprocher les points de vue, c'est-à-dire à transformer Eurêka en une sorte de réponse concertée des Européens à la demande de coopération américaine, ce qui l'aurait rendu compatible avec l'IDS.

Indépendamment de ces hésitations outre-Rhin, et de quelques revers de la diplomatie française,⁷² les efforts de Paris continuent. Lors d'une réunion communautaire à Luxembourg, les 29 et 30 avril 1985, la délégation française détaille sa proposition.⁷³ Cette fois-ci, l'enthousiasme semble au rendez-vous. À partir de là, la machine paraît lancée: tant au niveau des hauts fonctionnaires que des ministres, les rencontres⁷⁴ entre Français et Européens – au-delà même des frontières des seuls pays de la Communauté – se multiplient.⁷⁵ À chacune d'entre elles, les Français expliquent, précisent, restant volontairement flous sur la question des liens avec l'IDS. Ces consultations ne se limitent d'ailleurs pas aux seuls gouvernements. C'est ainsi qu'à l'issue du Conseil des ministres du 26 juin 1985, la France peut annoncer qu'un «accord entre quatre des plus grandes entreprises d'électronique allemande, britannique, française et néerlandaise» vient d'être signé «dans le cadre d'Eurêka».⁷⁶ Au total, en quinze jours, ce sont six projets qui seront ainsi annoncés. Cet effet d'annonce, préparé de longue date à Paris, est évidemment au cœur de la tactique française⁷⁷ qui démontre ainsi l'intérêt pratique et immédiat d'Eurêka face à une IDS largement hypothétique.

Fort du soutien des milieux industriels, y compris de certaines entreprises allemandes, Paris dépose un mémorandum portant sur Eurêka dans la perspective du Conseil européen de Milan. Ce Conseil, on le sait, joue un rôle très important dans le cadre de la relance de l'intégration européenne puisqu'il marque une étape décisive vers l'Acte unique. Or, à cette occasion, la délégation française parvient à y arrimer le wagon d'Eurêka. Les conclusions des Dix précisent en effet que

72. Notamment lors d'une réunion de l'UEO, les 22 et 23 avril 1985, à la suite de laquelle les Français abandonneront définitivement le terme d'«agence» pour lui substituer celui d'«action». Cf. J.-P. KARSENTY, op.cit., p.206.

73. Archives privées, Morel (Pierre), Synthèse des réactions de nos partenaires au projet Eurêka à l'occasion de la réunion et du Conseil de Luxembourg (29.30 avril), Ministère des Relations extérieures, le directeur des Affaires politiques, 30 avril 1985.

74. Ces négociations seront suivies du côté français par l'ambassadeur Claude Arnaud ainsi que par Hubert Curien, ministre de la Recherche, associé dès lors à la mise en œuvre pratique d'Eurêka, ainsi que par le Quai d'Orsay et son ministre, Roland Dumas.

75. Archives privées, Carré (Philippe), Eurêka-Échéancier (II), Ministère des Relations extérieures, le directeur des Affaires politiques, 20 mai 1985.

76. Archives IFM, «Conseil des ministres du 26 juin 1985».

77. Cf. Archives privées, Védrine (Hubert), Note, Présidence de la République, Conseiller technique, 12 juin 1985.

«le Conseil européen a apporté son soutien au projet français Eurêka visant à créer une Europe de la technologie, ainsi qu'aux propositions constructives de la Commission qui vont dans le même sens et a pris connaissance avec intérêt des accords déjà signés par plusieurs sociétés européennes.

Il a souhaité que le projet Eurêka soit ouvert à ceux des pays extérieurs à la Communauté qui ont déjà manifesté leur volonté d'y participer. La France, inspirateur du projet, poursuivra ses démarches en convoquant, en liaison avec la présidence et la Commission, avant le 14 juillet, un comité ad hoc pour tenir les assises de la technologie européenne».

De la fin de ce Conseil jusqu'à la mi-juillet, date de ces assises, les Français continuent leur travail de lobbying afin de parvenir au plus vite à un accord de principe. C'est cet accord qui sera acté lors des *Assises de la technologie européenne*, qui se tiennent le 17 juillet 1985 à Paris. Elles sont le véritable acte de naissance d'Eurêka. Dix-sept pays européens ainsi que la CEE – représentée par la Commission – y sont représentés.⁷⁸ Les participants tombent d'accord pour mener le projet à bien, c'est-à-dire, concrètement, lancer d'ici à la fin de 1985 une série de projets concrets et aider à leurs financements. La France annonce immédiatement une dotation d'un milliard de francs. François Mitterrand rappelle quant à lui les motivations politiques prévalant à cette initiative:

«Il s'agit d'assurer l'indépendance technologique de l'Europe dans les domaines vitaux de l'avenir, d'encourager partout où cela est possible la coopération entre les entreprises et les chercheurs européens, de mobiliser les moyens financiers correspondants, d'accompagner l'effort des entreprises en créant l'environnement nécessaire et en favorisant l'unification de nos marchés intérieurs».⁷⁹

À la suite des Assises, un réseau – plutôt qu'un Conseil – des représentants des 18 pays est mis sur pied. Il s'installera bientôt à Bruxelles et sera chargé de rédiger la charte Eurêka. Celle-ci, directement inspirée des projets français, est adoptée le 6 novembre 1985, lors de la deuxième conférence ministérielle Eurêka à Hanovre.⁸⁰ Lors de cette même réunion, les premiers projets de coopération Eurêka sont présentés et retenus. Quelques mois plus tard, en juin 1986, lors de la 3e conférence qui se tient désormais à Londres, ce sont 62 nouveaux projets qui sont sur la table. Six mois plus tard, en décembre, le chiffre est de 37, puis 58 en septembre 1987. En 2005, ce sont plus de 2800 projets de recherche et de développement qui auront ainsi été ainsi réalisés.

78. L'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la RFA, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse.

79. Archives IFM, «Allocution de Monsieur François Mitterrand, Président de la République, prononcée lors de l'ouverture des travaux des assises européennes de la technologie, Palais de l'Elysée, le 17 juillet 1985».

80. Cette charte est disponible sur internet: <<http://www.Eurêka.be/files/:80279>>.

Conclusion

À partir de juillet 1985, le projet Eurêka échappe à ses géniteurs français. Il s'agit désormais d'un programme intergouvernemental qui évolue selon ses propres orientations et dans lequel les Britanniques, par exemple, jouent un rôle important.

Néanmoins, les conditions de sa genèse, en France, offrent un témoignage intéressant de l'impact que peut produire l'environnement européen sur une politique nationale. La gauche française qui arrive pouvoir en 1981 n'ignore rien de la contrainte européenne. Elle a, comme nous avons essayé de le démontrer, des projets précis pour transformer l'Europe, notamment dans le domaine de l'industrie et de la recherche. Toutefois l'orientation générale de ses premières propositions se heurte à l'incrédulité – pour ne pas dire plus – de ses partenaires. Il lui faut alors revoir ses positions. Le projet d'Eurêka apparaît ainsi comme une adaptation habile aux contraintes du moment: structure légère, il permet d'éviter l'accusation de colbertisme européen souvent reproché à la France. Par ailleurs, du fait de reposer sur des projets à réaliser plutôt que sur des budgets à distribuer, il contourne une question toujours sensible au sein de la Communauté, celle du financement. En répondant au défi technologique suscité par les puissants concurrents économiques que sont les États-Unis et le Japon, il offre finalement un terrain de développement à l'Europe à une époque où celle-ci est en crise.

Au-delà du seul projet, la genèse d'Eurêka met toutefois en évidence le rôle qu'a pu jouer le contexte. Les négociations ouvertes à Versailles en 1982 dans le cadre des sommets économiques, les propres projets de la Commission et, surtout, l'IDS de Ronald Reagan sont autant de phénomènes qui ont non seulement alimenté la réflexion et l'action des autorités françaises, mais ont constitué des éléments déclencheurs à l'action européenne. Ce n'est pas seulement l'idée d'une Europe de la technologie – déjà ancienne –, ni même la forme spécifique d'Eurêka – bien qu'elle ait permis le consensus final –, qui expliquent son lancement mais plutôt la capacité de certaines autorités politiques de proposer un projet européen précis, répondant à un enjeu clairement identifié, au moment le plus opportun. Plus qu'un modèle – au sens que donnent à ce mot les sciences politiques –, l'histoire de la création d'Eurêka démontre une fois de plus l'importance du moment dans l'approfondissement de l'intégration européenne.